

PRÉFACE

LES syndicats catholiques de la province de Québec, désormais groupés sous le nom de Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, ont tenu, cette année, leur congrès à Montréal, du 12 au 17 août. C'était le premier congrès depuis que la fédération des syndicats est accomplie. Pour marquer cette étape, on a résumé dans un magnifique programme-souvenir l'histoire, le but, la doctrine des groupements catholiques d'ouvriers au Canada. On y a joint un guide syndical où se trouve la liste des principaux syndicats existants lors du congrès.

Ce sont quelques pages de ce programme-souvenir que nous publions aujourd'hui. Nous croyons servir ainsi les intérêts des syndicats en faisant connaître à nos lecteurs où en est l'organisation ouvrière catholique dans notre pays.

Dans leur congrès de Montréal, les ouvriers catholiques se sont plaints avec quelque amertume de ce qu'ils ne reçoivent pas des catholiques, notamment des corporations religieuses, des fabriques de paroisses, des commissions scolaires catholiques, l'appui qu'ils pourraient en obtenir. Ils demandent la préférence sur les autres ouvriers pour l'exécution des travaux qui se font dans les églises, les

BIBLIOTHÈQUE
 SAINT-SULPICE

écoles, les collèges, les couvents, les maisons religieuses
« Considérant, disent-ils, qu'il est reconnu par ces commu-
nautés, fabriques, etc., que l'ouvrier a droit à un salaire
raisonnable, d'accord avec les enseignements des papes »,
ils souhaitent « que les contrats des corporations citées plus
haut renferment une clause de préférence absolue en faveur
des ouvriers syndiqués catholiques ».

Nous nous faisons un devoir de faire connaître cette
revendication et de seconder l'effort de ceux qui poursuivent
le groupement de nos ouvriers en unions catholiques et
nationales. De tous les bons mouvements dont nous avons
été témoins chez nous depuis le début du vingtième siècle,
il en est peu, nous semble-t-il, dont il faille se réjouir autant
que de celui-là. C'est le syndicalisme catholique et national
qui permettra à notre petit peuple de se conduire lui-même
dans l'organisation de son travail, de suivre ses principes
et ses méthodes, sans avoir à se soumettre aux injonctions
d'hommes qui ne sont ni de son pays, ni de son sang,
ni de sa religion. Voilà une émancipation qui en vaut bien
d'autres et à laquelle nous sommes heureux de collaborer.

É. S. P.

BIBLIOTHÈQUE
MUSEUM - PARIS

Le Syndicalisme catholique au Canada

L'HISTOIRE du syndicalisme ouvrier au Canada commence avec le vingtième siècle. Dès 1900, l'organisation ouvrière se manifeste bruyamment chez nous. La grève des débardeurs et celle des tramways, à Montréal, celle des employés de manufacture à Québec, en 1901, posent la question sociale dans toute son acuité. La doctrine sociale catholique étant encore trop peu connue chez nous pour diriger les organisateurs, l'unionisme neutre pénétra dans notre province avec ses erreurs de principe et ses excès de conduite.

Le clergé canadien ne fut pas lent à comprendre son devoir et à découvrir sa voie. Rien ne montre mieux sa merveilleuse facilité d'adaptation que la façon dont il aborda tout de suite les études sociales. Dès le début de 1904, dans les statuts de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, on propose aux jeunes, comme un des principaux sujets d'étude, « la question ouvrière, qui se pose impérieusement à notre pays depuis quelques années déjà, et qui ne saurait être résolue que par une réforme morale et religieuse imposant aux patrons et aux ouvriers les devoirs de la justice et de la charité chrétienne ». « Les programmes d'études sur cette question sont partout, ajoute-t-on; une infinité de livres traitent en détail du travail, de la propriété, du salaire, des syndicats, des grèves, de l'arbitrage. »

Des prêtres vont étudier en Europe, des séminaristes et de jeunes religieux fondent des cercles d'étude ou académies de sociologie. En 1908 et en 1909, dans des réunions interdiocésaines, plusieurs prêtres cherchent les moyens de soustraire nos ouvriers aux idées socialistes qui les pénètrent de tout côté. En 1911, on fonde à Montréal l'École Sociale Populaire dans le but de préparer la fondation de syndicats catholiques.

Déjà, depuis 1907, la Fédération Ouvrière de Chicoutimi préluait au mouvement syndical catholique. On ne saurait trop répéter ce que nous devons à ces pionniers de la région du Saguenay et à leur clairvoyant directeur, Mgr Lapointe. En 1913, on fonde aux Trois-Rivières la Corporation Ouvrière Catholique, puis les autres villes suivent peu à peu: Thetford-Mines, Hull et Québec en 1915; Montréal, Lévis, Lauzon, Asbestos en 1918; Lachine, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Granby en 1919; Hawkesbury en 1921, d'autres encore, le tout couronné par la constitution de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, en 1922.

Nous empruntons au programme-souvenir du congrès de Montréal l'histoire des deux groupes de syndicats les plus importants, ceux de Québec et de Montréal. Nous apprendrons, avec l'histoire de leurs pénibles débuts, quel esprit anime les unions catholiques et quel but elles poursuivent.

Le Syndicalisme catholique à Québec

L'HISTOIRE du syndicalisme ouvrier catholique et national à Québec, comprend comme à Montréal deux époques: une période d'incubation et de préparation qui s'étend de 1901 à 1918; une période de fondation ou plus justement de régénération qui va de 1918 à nos jours.

C'est en 1901, au cours d'une grève compliquée d'un *lockout* dans l'industrie de la chaussure que la semence du syndicalisme catholique fut jetée en terre québécoise. L'interdiction faite par les patrons à leurs ouvriers d'appartenir à toutes associations professionnelles, fut la cause principale du conflit qui dura depuis le 25 octobre jusqu'au 10 décembre et affecta vingt-deux manufactures employant 3,850 ouvriers et ouvrières. Invité par les deux partis à agir comme arbitre, S. G. Mgr Bégin y consentit avec joie et rendit sur le point en litige la décision suivante:

1° « Le droit de se constituer en associations de métiers, de professions, d'emplois quelconques est un droit naturel; il a toujours existé et existera toujours, mais:

2° « De ce que ce droit ne peut être méconnu, il ne s'ensuit pas que toutes les associations soient légitimes. Pour qu'elles aient droit à l'existence et puissent faire du bien, il faut qu'elles se proposent une fin honnête et juste, et qu'elles n'emploient pour y arriver, que des

moyens conformes à la morale, à l'honnêteté et à la justice...

« A la lumière des enseignements de l'Encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII, j'ai examiné soigneusement les constitutions et règlements de la *Fraternité des cordonniers unis*, de l'*Union protectrice des cordonniers monteurs* et de la *Fraternité des tailleurs de cuir*, et je ne saurais les approuver sans qu'ils aient subi un certain nombre de modifications. Si les articles et clauses que je trouve répréhensibles étaient mis à exécution à la lettre, tels qu'ils sont rédigés, il est certain qu'ils porteraient, en bien des cas, de fortes atteintes à la liberté personnelle, à la liberté de conscience et à la justice.

« La conclusion qui s'impose, c'est que ces fraternités ont besoin de reviser leurs règlements et constitutions, sans quoi elles feront fausse route. »

Les constitutions et règlements des trois associations des métiers de la chaussure furent modifiés dans le sens indiqué par l'archevêque de Québec, on n'y trouvait plus rien de répréhensible et même ils contenaient une adhésion formelle aux directions sociales de l'Encyclique *Rerum novarum*. De plus, ces unions ont consenti à ce qu'un aumônier nommé par l'autorité religieuse, fasse partie de droit de leurs conseils et assiste, quand il le jugerait à propos, à leurs assemblées. Elles avaient donc dès lors les deux traits distinctifs principaux de toute association catholique. Cependant, ces associations ouvrières en question se recrutaient indifféremment parmi les catholiques ou les protestants; il restait également qu'elles étaient affiliées à un corps central neutre, la Fédération canadienne du Travail, et que peut-être aussi l'évolution des esprits n'était pas aussi rapide que celle des règlements.

La déclaration de principes de ces ouvriers, la révision des statuts et règlements de leurs unions, la nomination d'un chapelain, tout cela constituait un premier pas vers l'unionisme catholique. Mais le terrain n'était évidemment pas prêt pour une action plus décisive et plus étendue. Avant de jeter les bases d'une organisation syndicale proprement dite, on jugea qu'il fallait d'abord préparer les esprits à recevoir la semence de la doctrine syndicale confessionnelle par une active et adroite propagande. Ce fut l'œuvre de l'*Action sociale catholique*, sous la haute direction de S. G. Mgr Roy. Cette préparation dura jusqu'en 1915.

« Quand l'*Action sociale catholique* entreprit la tâche d'implanter l'unionisme catholique chez les ouvriers de la ville et du district de Québec, lisons-nous dans un tract intitulé *l'Œuvre d'une élite*, c'était à l'automne de 1915, quelque temps après son triomphe de Thetford. Elle n'ignorait pas qu'elle commençait une œuvre difficile; elle savait que sa tentative serait mal reçue et elle était d'opinion que le succès ne viendrait qu'après bien du travail et beaucoup de temps. »

A cette époque le travail organisé, qui comprenait à peu près la moitié des ouvriers de Québec, se divisait à peu près comme suit: quatre ou cinq associations internationales affiliées au *Congrès des Métiers et du Travail*; puis, par lui, à la *Fédération américaine du Travail*; puis à peu près vingt-cinq unions dites *nationales*.

Tous ces groupes, au dire de l'auteur déjà cité, quoique composées presque exclusivement de catholiques, manquaient tous, à des degrés divers (en tant qu'unionistes) de *l'esprit catholique*. Et il n'y a guère à en douter, quand on se rappelle qu'ils avaient tous été formés à l'école de l'unionisme *neutre international*. Pour faire pénétrer l'esprit catholique dans cette masse, on songea à former

une élite d'ouvriers par l'étude des principes de l'unionisme catholique et des directions pontificales. De là la formation du cercle d'étude des ouvriers, sous l'inspiration et par les soins de la *Commission des questions ouvrières de l'Action sociale catholique*.

Ce cercle, peu nombreux au début de sa fondation, comptait une soixantaine de membres en 1918. Piété, étude, tel était en deux mots le programme du cercle; en d'autres termes: devenir meilleur et se renseigner sur la pensée catholique touchant la question ouvrière. Inutile de dire qu'on ne resta pas longtemps dans le domaine de la spéculation. La foi engendre le prosélytisme. Qui donc possédant la vérité et se sentant devenu meilleur n'éprouve pas l'impérieux besoin d'éclairer ses frères et de leur faire partager sa foi?

La propagande se fit vite dans les milieux ouvriers québécois par les ouvriers eux-mêmes, si bien qu'après peu de temps un grand nombre d'unions dites nationales demandèrent à l'Ordinaire les services d'un chapelain, et, le 5 février 1918, le *Conseil central national du Travail du district de Québec* vota une proposition dans ce sens à l'unanimité et avec enthousiasme.

« Mise au vote deux ans auparavant, dit l'auteur de *l'Œuvre d'une élite*, cette même proposition eût été rejetée par une majorité écrasante, et elle aurait donné lieu à des déclarations inspirées du plus mauvais esprit. »

C'était le triomphe du Cercle d'étude, et pourquoi ne pas le dire? du courageux et infatigable pionnier de l'unionisme catholique à Québec, M. l'abbé Maxime Fortin.

Les syndicats catholiques et nationaux à Québec occupent maintenant une position enviable; leurs cadres sont solides. Ils peuvent se réclamer de constituer pour le moment du moins le groupe local le plus nombreux.

Les unions internationales ne sont ni nombreuses ni puissantes à Québec: elles constituent maintenant un élément pratiquement négligeable. L'époque n'est pas éloignée où le vieux sol québécois ne sera plus souillé par l'oppression étrangère. Québec est le siège social de la *Confédération des Travailleurs catholiques du Canada*: deux des officiers généraux de la C. T. C. C., MM. le chevalier P. Beaulé, président, et J.-H.-A. Poirier, secrétaire, appartiennent aux syndicats de Québec.

Les syndicats de Québec ont aussi depuis l'automne dernier un organe très bien rédigé et donnant sur tous les centres syndicalistes de la province, d'utiles renseignements: nous voulons parler du *Travailleur* qui paraît depuis février cette année.

On nous pardonnera d'être incomplet, les renseignements bien précis nous manquent pour développer davantage un historique qui ne manque pas d'intérêt. Nous nous sommes largement inspirés dans ce travail d'un article de Mgr E. Lapointe paru dans l'*Action française* de février cette année et d'une brochure de M. A. Saint-Pierre sur l'*Organisation ouvrière dans la province de Québec*.

En terminant nous faisons un vœu: c'est que Québec garde non seulement les positions acquises, mais qu'il demeure et continue d'être de plus en plus un centre de rayonnement et de propagande syndicale catholique et nationale. De même qu'est jadis sortie de son sein cette phalange de missionnaires qui sont allés répandre la foi catholique parmi les peuplades les plus reculées et les plus barbares de cette terre d'Amérique, de même il est à souhaiter que de ses syndicats d'ouvriers catholiques se forme une troupe de vaillants apôtres qui iront répandre puissamment et sûrement les enseignements de l'Église sur la question ouvrière dans tout le pays.

Le Syndicalisme catholique à Montréal

L'AUTEUR de l'histoire du mouvement catholique à Montréal, M. Gérard Tremblay, secrétaire général de la Confédération des Travailleurs catholiques, expose d'abord la longue période de préparation, qui s'étend de 1908 à 1915, puis il aborde la période de fondation. L'inauguration de la fête religieuse du travail par Mgr Bruchévi, en 1900, la fédération des Ligues du Sacré-Cœur par le R. P. Léonidas Hudon, S. J., en 1908, marquent les étapes initiales. L'auteur poursuit:

LE R. P. Hudon avait dès cette époque l'idée de former des syndicats ouvriers dont il fallait préparer l'écllosion par une période d'études et d'éducation. Au reste, la collaboration des autres congrégations religieuses et particulièrement celle du clergé séculier étaient nécessaires.

C'est avec ces différents objectifs en vue que le R. P. Hudon songea à fonder un Cercle sacerdotal d'études sociales. Il existait, depuis 1908, un Cercle sacerdotal d'études théologiques dirigé par M. l'abbé Edmour Hébert. Le R. P. Hudon vit dans ce cercle un excellent milieu de recrutement pour un Cercle sacerdotal d'études sociales. Mgr Roy, saisi du projet de la fondation de ce Cercle d'études sociales, lui donna tout son appui. Une trentaine de prêtres en firent partie. Tous se souviennent que le clergé canadien a toujours été d'avant pour protéger la race dont il est sorti. Tous sont convaincus que, dans la crise sociale actuelle, le clergé doit faire quelque chose et que, pour bien mériter des populations

ouvrières et leur rendre les services requis, il doit se renseigner sur les problèmes sociaux. De là, toute une série de travaux présentés au Cercle et ayant pour objet l'étude des questions sociales. Le droit de propriété, le salaire, le contrat de travail, la grève, le rôle de l'État dans la question sociale, voilà autant de questions qui furent soigneusement étudiées. Chaque réunion était accompagnée de la chronique ouvrière des différents événements survenus dans le monde ouvrier pendant la dernière quinzaine.

Ce qui préoccupait surtout les membres du Cercle sacerdotal, c'était de savoir si l'organisation ouvrière catholique devait préluder par la fondation des Cercles ouvriers ou commencer immédiatement par la création de syndicats ouvriers. La majorité des membres opta pour la fondation des Cercles ouvriers.

Les chefs du mouvement social catholique s'aperçoivent qu'il est nécessaire de voir se cristalliser leurs doctrines dans une série de travaux d'études sur la question sociale. Il est temps qu'une institution plus solide, plus permanente prenne place. Le R. P. Hudon et ses collaborateurs connaissent l'existence de l'Action populaire de Reims et savent le bien qu'elle fait au milieu des ouvriers français: il rêve du même idéal pour les ouvriers canadiens-français.

Un groupe d'apôtres, prêtres et laïques, jettent alors en mai 1911 les bases de l'École sociale populaire. L'École sociale populaire comprend quatre comités: un comité d'organisation, un comité d'études, un comité de propagande et un comité des finances. M. le docteur Gauvreau est le premier président de l'École sociale populaire; M. Arthur Saint-Pierre en est le secrétaire jusqu'en 1914. Le comité d'études composé de religieux, de prêtres et de laïques est présidé par M. l'abbé Edmour Hébert.

L'École sociale populaire possède des membres fondateurs, bienfaiteurs, honoraires et actifs. Pour être membres actifs, il suffit de prendre un abonnement à l'École sociale populaire. On compte dès la première heure parmi les membres actifs quelques ouvriers, entre autres, M. L.-G. Hogue et M. A. Charpentier. Dans l'intention de ses fondateurs, l'École sociale populaire devait être un centre d'action et une école de propagande sociale. Centre d'action, elle le demeura jusqu'en 1914. Mais à partir de cette époque, elle devient une simple école de propagande sociale. De 1911 à 1914, l'École sociale populaire insuffle à l'aide de ses brochures sociales dans tous les milieux de la société la doctrine sociale catholique. Par la création d'une chaire d'études sociales dirigée par M. Édouard Montpetit, par sa bibliothèque, ses conférences et ses journées sociales, elle répand et vulgarise l'idée syndicale catholique.

L'É. S. P. devait entreprendre l'organisation des ouvriers sur une base catholique et nationale: c'est pour cela qu'elle crut bon de faire venir un conférencier de l'Action populaire de Reims en vue de préparer les voies à l'organisation par l'éveil aussi puissant que possible de l'opinion publique. L'Action populaire de Reims, délégua le P. Plantier. Conférencier distingué, le R. P. Plantier donna une série de cours sur la question sociale. Ces cours étaient adressés, les uns au clergé, les autres aux professionnels, plusieurs aux ouvriers, d'autres au public en général. Un bon nombre d'ouvriers suivirent avec intérêt ces cours de sociologie, si bien que le moment parut opportun aux directeurs de l'É.S.P. de tenter la fondation de Cercles d'études destinés à préparer l'établissement des syndicats ouvriers. Pendant le séjour du R. P. Plantier, le Cercle sacerdotal suspendit ses séances et ne les reprit pas.

Après le départ du P. Plantier, qui eut lieu au printemps de 1914, M. Arthur Saint-Pierre, secrétaire de l'É. S. P., décida de jeter les bases d'une organisation ouvrière nettement catholique. Plusieurs ouvriers qui avaient assisté aux cours du R. P. Plantier donnèrent leurs noms comme futurs membres de cette organisation. Sur convocation adressée par lettre, une quinzaine d'ouvriers répondirent à l'appel. L'assemblée eut lieu dans le haut de l'édifice Langelier, rue Ste-Catherine est, angle St-Denis. On décida à cette première assemblée que le premier groupement syndical catholique pour les hommes porterait le nom de Fédération ouvrière catholique de Montréal. Les organisateurs tenaient à lui imposer ce nom afin de marquer nettement son caractère d'organisation ouvrière. Les organisateurs toutefois convinrent qu'il était nécessaire de continuer encore longtemps la formation sociale des ouvriers avant de les lancer dans l'organisation proprement dite. La Fédération se réunissait chaque semaine sous la direction de M. A. Saint-Pierre et s'occupait surtout d'études sociales.

Cette Fédération ouvrière comprenait des carrossiers, des charpentiers-menuisiers, des presseurs, des plombiers et différents autres corps de métier. Sur la fin de l'été, on décida que la Fédération devait se diviser et que ses membres devaient se classer par métier. De cette division naquirent deux syndicats: le syndicat des carrossiers et celui des charpentiers-menuisiers. M. l'abbé Maurice fut nommé aumônier du syndicat des carrossiers et M. l'abbé Gouin, aumônier du syndicat des charpentiers-menuisiers.

A quelque temps de là fut organisé par M. Arthur Saint-Pierre le Syndicat du commerce et de l'industrie. Ce syndicat devait, dans l'idée de son fondateur, se diviser en sections: employés de bureau, employés de magasin,

employés de banque. Il connut des heures prospères. Il eut jusqu'à 250 membres. Il eut même son organe: *La Vie professionnelle*, revue hebdomadaire qui vécut quelques mois. Ce syndicat avait aussi une coopérative de consommation à base d'un rabais en faveur des membres qui allaient acheter dans certains magasins choisis. Le R. P. Sheehy, S. J., du collège Sainte-Marie, était aumônier de ce syndicat. La guerre, grande dévoreuse de jeunes gens, amena la disparition de ce syndicat qui semblait promettre beaucoup.

Dans le cours du mois de janvier 1914 eut lieu au Grand Séminaire de Montréal un Congrès sacerdotal. On s'occupa dans ce Congrès des meilleurs moyens de promouvoir la communion fréquente, de combattre plus efficacement certains désordres de la société et d'établir l'organisation ouvrière catholique. A ce Congrès, le R. P. Hudon émit le vœu qu'un prêtre fût nommé par l'autorité diocésaine pour prendre la direction du mouvement ouvrier confessionnel. S. G. Mgr Bruchési nomma un comité diocésain composé de Mgr Gauthier et de M. l'abbé Maurice pour s'occuper de l'œuvre des syndicats catholiques. Un mois plus tard, M. l'abbé Guin, P. S. S., devenait membre de ce comité.

Les syndicats fondés devaient-ils avoir immédiatement une activité professionnelle? Oui, prétendait M. l'abbé Maurice; non, prétendait M. Arthur St-Pierre. M. l'abbé Maurice soutenait que les ouvriers avaient assez de formation sociale pour s'occuper activement des affaires professionnelles. M. Arthur St-Pierre voulait prolonger encore pendant quelques mois la formation de ses recrues. Il y eut conflit. Mgr Bruchési mit fin au conflit en fixant les attributions de l'É. S. P. et celles du comité diocésain. L'É. S. P., à partir de ce moment, devint un centre d'études et de propagande et le comité

diocésain continua seul à s'occuper de l'organisation proprement dite.

Ajoutons que des conférences du chanoine Desgranges et celles du Père Rutten ont certainement contribué à éveiller l'opinion publique en faveur des syndicats catholiques et nationaux.

La période de préparation est terminée. Elle va de 1908 à 1915. La période de fondation ne commence à proprement parler qu'en 1918. Pendant la période qui s'écoule de 1915 à 1918, la guerre paralyse à peu près complètement le mouvement syndical catholique. Le Syndicat du commerce et de l'industrie disparaît, la Fédération ouvrière catholique s'effrite; le Syndicat des charpentiers-menuisiers cesse d'exister. Seul, le Syndicat des carrossiers, reste, grâce à la formation déjà solide de ses pionniers.

Les RR. PP. Jésuites, il faut leur rendre ce témoignage, ont toujours été d'un appui solide pour le mouvement ouvrier catholique débutant. Ils avaient fourni le R. P. Hudon, l'âme de l'É. S. P.; ils devaient fournir aussi le R. P. Archambault qui a pris une large part dans le déclenchement nouveau de l'organisation catholique. Le R. P. Archambault, qui s'était toujours intéressé aux questions sociales, attendait l'occasion propice pour aider à l'établissement des syndicats ouvriers nettement catholiques. M. Alfred Charpentier ancien président de l'union internationale des briqueteurs, qui entretenait avec le P. Archambault d'excellents rapports, écrivit une série d'articles sur la question ouvrière et sur l'organisation du travail à Montréal.

Au mois de février 1918, le R. P. Archambault fit part à M. Charpentier du projet d'une réunion interdiocésaine de prêtres et d'ouvriers pour discuter la question d'un mouvement ouvrier catholique et national.

M. Charpentier déjà gagné à la cause opina dans le sens du R. P. Archambault. La réunion devait avoir lieu à la fin de mars, mais elle fut remise au 28 avril. M. l'abbé Maxime Fortin de Québec, qui s'occupait déjà de catholiciser le mouvement ouvrier de Québec et qui désirait voir s'étendre cet apostolat par toute la province, apprit avec plaisir cette rencontre projetée d'ouvriers et de prêtres.

La réunion eut lieu à la Villa Saint-Martin, sur convocation spéciale du R. P. Archambault. La Villa Saint-Martin est le berceau de la renaissance du mouvement syndical catholique. Les retraites fermées ont été pour beaucoup dans les adhésions ouvrières au mouvement syndical catholique. Elles lui ont amené plusieurs de ses chefs: nul doute, elles en amèneront beaucoup d'autres.

Mgr Gauthier présidait cette journée sociale inter-diocésaine. M. l'abbé Bois remplissait les fonctions de secrétaire, MM. les abbés Maxime Fortin, de Québec, Lacroix, de Montréal, J. Tremblay, de Chicoutimi, P. Desranleau, de Saint-Hyacinthe, Mgr Ross, de Rimouski, le chanoine Massicotte, des Trois-Rivières, l'abbé J. Côté, de Lévis, le R. P. Stanislas, de Lévis, M. l'abbé Petitgrew, de Thetford-Mines, M. l'abbé O. Archambault, de Joliette, le R. P. Bernier, de Hull, et MM. A Charpentier, A. Latreille, A. Thérien, A. Daoust, de Montréal, et M. Gélinas, industriel, et quelques autres.

Les assistants conviennent qu'il est temps d'agir. Les unions internationales font des ravages sérieux dans les milieux ouvriers. On décide que le temps est venu de déclencher le mouvement syndical catholique par toute la province. Il est résolu que chaque représentant de diocèse fera rapport à son Ordinaire de l'assemblée et lui soumettra le vœu adopté par l'assemblée, qu'un

prêtre soit nommé dans chaque diocèse pour prendre la direction du mouvement ouvrier catholique.

A la suite du vœu exprimé à la première réunion de la Villa Saint-Martin, les évêques de chaque diocèse important nomment un prêtre spécialement occupé aux questions sociales. Le choix de Mgr l'archevêque de Montréal tomba sur l'abbé Edmour Hébert. Une deuxième réunion eut lieu le dimanche, 2 juin, au même endroit; étaient présents les RR. PP. Archambault et Bourassa, M^M. les abbés Fortin et Hébert, MM. F. Roberge, A. Latreille, A. Charpentier, E. Thérien, H. Doucet, D. Pilon, H.-T. Lachapelle, A. Thérien, ouvriers de Montréal et P. Beulé, de Québec.

A cette réunion, on définit le syndicalisme catholique et on expose longuement les éléments constitutifs du syndicat catholique: constitution approuvée par l'autorité diocésaine; présence d'un aumônier; groupement exclusif des catholiques à titre de membres actifs et admission des non-catholiques à titre de membres conjoints. Il fut ensuite décidé qu'on organiserait aussitôt que possible des cercles d'études ouvriers préparatoires à l'action. Tous les assistants quittèrent la réunion le cœur débordant d'enthousiasme et rempli d'espérance.

M. l'abbé E. Hébert se met à l'œuvre en commençant par jeter les bases du Cercle Léon XIII. Fondé le 13 juin 1918, il tient ses réunions dans la salle des Œuvres de la paroisse du Saint-Enfant-Jésus. Le Cercle Léon XIII est avant tout un cercle d'études qui a pour objet la formation d'une élite ouvrière capable de prendre la direction du mouvement ouvrier catholique. Le programme d'études du Cercle comprend, premièrement une série de travaux gradués de sociologie; deuxièmement, une série de travaux libres ayant pour objet de faire connaître les unions internationales sous tous leurs

aspects; troisièmement, une chronique ouvrière portant sur les principaux événements ouvriers qui se sont passés dans la semaine en Europe, en Amérique et au Canada. M. F. Roberge fut le premier président du Cercle Léon XIII. Le recrutement des membres du Cercle a été à l'origine assez aride, Plusieurs passent et ne reviennent pas: toutefois, les fondateurs persistent et c'est la raison de leur succès.

La période de formation sociale, d'incubation, pourrait-on dire, est dure pour les membres. Ils ont hâte d'engager l'action. Cependant, le Cercle, pendant plusieurs mois, limite ses activités à des études sérieuses destinées à fortifier les convictions de ses membres, à leur donner des idées nettes et précises et à sonder soigneusement le terrain en vue de savoir de quel côté il doit porter son action. C'est au mois d'octobre 1918 qu'est fondé le premier syndicat sous les auspices du Cercle Léon XIII. Les employés de magasin ont l'honneur d'être les premiers invités à se grouper dans un syndicat catholique et national. Un comité de voies et moyens est formé le 3 octobre 1918, un jeudi. Vingt-trois employés de magasin sont présents. M. Louis Dussault est élu président et M. J.-B. Beaudoin est élu secrétaire. Le syndicat est fondé le 14 novembre suivant. M. A. Lajoie est élu président et M. J.-B. Beaudoin, secrétaire. L'enthousiasme du début chez beaucoup de membres fait place à l'apathie. Nombre de membres hésitent parfois à venir aux assemblées. Mais la persévérance généreuse de plusieurs, maintient le Syndicat qui put déléguer M. Beaudoin, son secrétaire, au congrès des Unions catholiques et nationales des Trois-Rivières en 1919.

Le travail d'organisation commença en mars 1919, parmi les travailleurs en chaussure, avec l'aide de

MM. G. Hébert, J. Létourneau, et P. Lortie, de Québec. Plusieurs assemblées de propagande furent tenues çà et là avant d'amener des résultats pratiques. Le syndicat fut fondé au mois de juin. Grâce à la reconnaissance du syndicat que M. l'abbé Hébert obtint de plusieurs patrons, celui-ci se développa rapidement. A quelques mois de là, le syndicat comptait plus de mille membres. *L'Union des travailleurs en chaussures*, fondée sur une base nettement catholique et nationale, commença, sous l'influence d'une certaine faction à tendance neutre, à s'écarter insensiblement de l'esprit qui avait présidé à sa fondation. M. l'abbé Hébert désespérant pour le moment de rallier à de meilleurs sentiments le groupe hostile au syndicalisme nettement catholique, se vit dans la nécessité d'abandonner l'union à elle-même. Les groupements trop rapides manquent nécessairement de solidité et de formation. La méthode d'assimilation est toujours la meilleure. Il vaut mieux tenir dix syndiqués catholiques sérieux que de grouper une légion indisciplinée, sans conviction et prête à tourner le dos à la première épreuve.

Depuis l'automne dernier, *l'Union nationale des travailleurs en chaussures* est redevenue le Syndicat catholique et national des travailleurs en chaussures. Grâce à l'agent d'affaires actuel, M. Jos. Desroches, et grâce au bon esprit de la très grande majorité des membres, ce Syndicat est revenu au bercail. Il est aujourd'hui en bonne voie de prospérité. Une entrevue entre les représentants de *l'Association des manufacturiers de chaussures* et les représentants du Syndicat s'est terminée par l'adoption de la part des manufacturiers d'une résolution donnant la préférence aux membres du Syndicat en ce qui concerne l'emploi de la main-d'œuvre.

Le 22 août 1919, fondation du Syndicat catholique et national des employés de magasin, section Dupuis Frères. L'expérience ayant démontré qu'il est très difficile de grouper les employés de magasin en diverses catégories: mercerie, chaussures, épicerie, quincaillerie, etc., on résolut de syndiquer ces employés en union distincte pour chaque grand magasin et en union centrale pour les employés de petits magasins. Ces différents syndicats sont destinés plus tard à former une fédération du magasin. Cette forme d'organisation n'a rien de définitif.

Le Syndicat catholique et national d'employés de manufacture, section de l'habillement, est fondé au *Semi-Ready Tailoring* au mois d'octobre 1919. Un Syndicat féminin du même métier se fonde en 1920, chez Hampton.

Le travail d'organisation dans les métiers de la construction fut particulièrement difficile. Dès novembre 1919, les membres du Cercle Léon XIII, qui travaillent dans la construction, s'efforcent de créer un noyau qui ira se développant par l'apostolat individuel. Un Syndicat catholique et national est fondé chez les plombiers au mois de décembre. Au commencement de janvier 1920, un Syndicat est fondé chez les charpentiers-menuisiers. Ces deux syndicats sont aujourd'hui en bonne voie de succès.

Nous sommes arrivés à une étape importante des syndicats catholiques. La fondation d'un Conseil central s'impose. Les bases en furent jetées le vendredi, 20 février 1920. Onze syndicats avaient été invités à envoyer des délégués: Syndicats des carrossiers, des plombiers, des charpentiers-menuisiers, du Semi-Ready, des employés de magasin, section centrale, section Dupuis Frères, Voyageurs de commerce, Association des Ins-

tituteurs, Cercle Léon XIII, Syndicat des travailleurs en chaussures. Les Syndicats et associations suivantes envoyèrent des délégués: Syndicat des Carrossiers; Union nationale des travailleurs en chaussures; S. C. N. des plombiers, des menuisiers; Syndicat des employés de magasin, section centrale, section Dupuis Frères; Syndicat catholique et national des employés de manufacture, section Semi-Ready; Cercle catholique des Voyageurs de commerce et le Cercle Léon XIII. Les résultats de la première élection furent les suivants: Président: Alfred Charpentier; vice-président: E. Provost; 2e vice-président: M. Levasseur; secrétaire-archiviste: A. Chabot; assistant-secrétaire: J.-B. Huot; secrétaire-correspondant: J.-P. Malo; secrétaire-financier: A. Bilodeau; assistant-secrétaire: J.-A. Coderre; trésorier: L.-G. Thérien; commissaire-ordonnateur: E. Pigeon; sergent d'armes: A. Tremblay. L'installation des officiers eut lieu le 27 du même mois. C'est à cette assemblée que MM. Roberge et Sénécal furent nommés délégués à la Commission de la Charte de la ville de Montréal.

La formation du Conseil central a contribué largement à créer la solidarité entre les différents syndicats et à multiplier les rapports amicaux entre les syndiqués.

Au mois de mars 1920, au moment où une vigoureuse poussée syndicale se dessine chez les employés de banque au bénéfice de l'Internationale, s'établit parmi les employés de la Banque d'Épargne, un syndicat catholique et national, qui groupe à peu près tous les employés et qui vit bien, quoique n'étant pas affilié au Conseil central.

Les Syndicats catholiques et nationaux prenant de plus en plus d'ampleur, il devenait nécessaire d'avoir des organisateurs laïques salariés. Ce n'est pas tout de fonder un Syndicat. Il est souvent plus difficile de le

maintenir que de le fonder. A mesure que sa croissance s'affirme un Syndicat doit montrer sa raison d'être, son utilité, son aptitude à protéger ses membres. C'est pour ces raisons que M. l'abbé Hébert obtint de Mgr l'archevêque les ressources nécessaires pour la nomination de leurs organisateurs salariés, dont l'un, M. Délisle, fut employé à l'organisation de syndicats dans les métiers de la construction et dont l'autre, M. E. Provost, fut employé à l'organisation des syndicats parmi les employés de magasin et de manufacture. La nomination d'organisateur laïques a certainement contribué à consolider plusieurs de nos syndicats, à placer un grand nombre d'ouvriers sans emploi et à provoquer la confiance des ouvriers envers les Syndicats catholiques et nationaux.

Au mois de juin 1920, avait lieu à Montréal la Semaine sociale. Grâce aux travaux de sociologie présentés aux différentes séances et reproduits dans les journaux, l'attention du public fut attirée sur la nécessité d'une saine orientation des forces ouvrières. Un regain d'activité fut donné au mouvement à cette occasion.

A la suite de la Semaine sociale et à l'occasion du congrès des Syndicats à Chicoutimi, M. l'abbé Hébert décida de jeter les bases d'un secrétariat permanent où se tiendrait un secrétaire général et qui servirait de base d'opération aux organisateurs en même temps que de quartiers généraux pour tous les Syndicats. M. Gérard Tremblay fut nommé au Secrétariat, le 12 juillet 1920. Le Secrétariat tient ses bureaux à 3 est, rue Craig. Le Secrétariat a certes développé une forte activité dans le mouvement syndical catholique. Il a réussi à placer au moins 2,000 ouvriers depuis la fondation. Il est le centre d'où rayonne la propagande syndicale. Il a pu obtenir une large publicité dans les grands quotidiens.

En septembre 1920, le Secrétariat publiait une série de vingt-cinq tracts tirés à 50,000 exemplaires chacun. Ces douze cent cinquante mille tracts ont été distribués gratuitement aux portes des églises et ont largement contribué à faire connaître de toutes les classes de la société la doctrine des Syndicats catholiques. Le Secrétariat est, en outre, une source de renseignements, un centre d'action, un foyer de recrutement. L'an dernier, le Secrétariat a ouvert un service de librairie pour la vente des brochures ayant trait aux questions sociales et destinées à éclairer les membres des différents syndicats sur les principes du syndicalisme catholique et national.

Depuis le mois d'août 1920, les syndicats suivants ont été fondés: Syndicat catholique et national des wagonniers, section des usines Angus; Syndicat des wagonniers, section des usines Canadian Car; Syndicat des selliers; Syndicat des fonctionnaires municipaux; Syndicat des ouvriers textiles, local No 1 (gareurs de métier et *slasher*men), local No 2 (usine de Ste-Anne); Syndicat des tanneurs; Syndicat des employés de tramways; Syndicat des scieries mécaniques; Syndicat des peintres; Syndicat des journaliers; Syndicat des typographes; Syndicat des pressiers, section des travaux de ville; Syndicat des pressiers, section des journaux; Syndicat de la toile métallique; Syndicat des briqueteurs; Syndicat des ferblantiers-couvreurs; Syndicat des plâtriers; Syndicat des électriciens.

Ces derniers syndicats — je parle de ceux des métiers de la construction — ont été récemment fondés. Leur jeunesse ne diminue en rien leur vigueur. Ils sont nés pour grandir et devenir puissants. L'activité dans l'organisation des métiers de la construction (grâce à l'impulsion puissante, aux méthodes intelligentes et efficaces

de M. René Binette, organisateur général), a pris une vigueur inconnue jusque-là et a été couronné d'un franc succès. Les Syndicats catholiques des métiers de la construction comprennent à l'heure actuelle: les plombiers et poseurs d'appareils de chauffage, les charpentiers-menuisiers, les peintres tapisseurs, les journaliers, les briqueteurs, les ferblantiers-couvreurs, les électriciens et les plâtriers, soit huit syndicats, pour la plupart jeunes, mais solidement établis et dirigés par un groupe d'officiers de tout premier ordre.

Il serait trop long de donner les détails qui entourent les débuts de tel ou tel syndicat. Lorsque l'histoire relatera les circonstances qui ont accompagné la fondation des syndicats, on s'étonnera de l'esprit de sacrifice et de l'énergie dont ont fait preuve un grand nombre de nos membres dévoués. Il en est qui sont de véritables apôtres.

Nous avons donné les noms des premiers organisateurs: MM. J.-B. Delisle et E. Provost. Il y en eut d'autres qui travaillèrent dans la suite à l'organisation des syndicats catholiques; ce furent successivement MM. L.-G. Hogue, qui s'occupa de la métallurgie, M. Dieumegarde, qui travailla à l'organisation des plombiers, J. Tremblay, pour les métiers de la construction, J.-B. Beaudoin, organisation générale. Tous ces organisateurs contribuèrent largement — cela va de soi — au progrès du syndicalisme catholique.

Le Conseil central a fondé trois coopératives: une coopérative de charbon faisant réaliser aux membres une économie de \$1.10 à \$1.50 par tonne; une coopérative de denrées alimentaires faisant bénéficier ses membres d'une réduction de 10 à 25 pour cent; une coopérative d'habits donnant à ses membres un rabais de vingt pour cent et plus. Les coopératives, après quelques mois de fonctionnement, ont atteint le chiffre de vente

de \$15,000. La Corporation ouvrière catholique de Lachine a également fondé une triple coopérative: celle du charbon, celle des denrées alimentaires et celle du vêtement. Son chiffre de vente dépassait déjà \$8,000 après huit mois de fondation (rapports pour 1921).

Pour terminer l'historique du mouvement social catholique à Montréal, disons que de nombreuses assemblées de propagande ont été tenues dans les différentes paroisses de la ville. A chacune de ces assemblées, l'auditoire était nombreux et sympathique. Deux journées sociales, tenues à la Villa Saint-Martin, ont permis aux membres du Cercle Léon XIII de retremper leur zèle, d'examiner le chemin parcouru, de combler les lacunes et d'apprendre à mieux orienter leur apostolat social.

On compte actuellement vingt-cinq syndicats comptant un effectif de 6,000 membres. Si nous ajoutons à ces syndicats et à leur effectif les quatre associations féminines de la Fédération nationale de la Saint-Jean-Baptiste, l'association des Voyageurs de commerce, et l'Alliance catholique des Instituteurs, nous pouvons dire que l'effectif des syndiqués à Montréal est d'environ 9,000.

L'esprit des membres est en général excellent. Il faut admettre de toute nécessité qu'il y a eu dans les esprits une grande transformation. Les préjugés tombent peu à peu et le prêtre peut aujourd'hui pénétrer dans tous les milieux ouvriers. Depuis la fondation du Syndicat des carrossiers, il y a eu à Montréal trois grèves. Elles furent toutes trois du Syndicat des carrossiers. Elles avaient pour objet une augmentation de salaire et une diminution des heures de travail. Dans les trois cas, la grève n'a pas duré au-delà de deux semaines et chaque fois elle s'est terminée par un compromis heureux.

La plupart des membres des Syndicats catholiques et nationaux sont d'anciens membres des unions internationales. Tous sont aujourd'hui contents d'avoir quitté des unions où leur foi était en danger pour se grouper dans des syndicats dont les principes sont en harmonie avec leurs traditions nationales et religieuses. Les Syndicats catholiques n'ont pas jugé encore bon d'établir des rapports avec les syndicats neutres. Ils s'appliquent surtout à une œuvre constructive.

Les Syndicats catholiques et nationaux n'ont eu en général qu'à se féliciter des pouvoirs publics et municipaux, de la conduite des patrons et de l'attitude du clergé.

Le clergé comme toujours a fait sa noble part. Si les Syndicats catholiques ont deux organisateurs laïques salariés, s'ils possèdent un secrétariat, s'ils ont pu faire fonctionner efficacement leur coopérative, c'est dû en grande partie à la générosité du clergé. Le clergé se montre d'une sympathie nettement marquée en faveur des Syndicats catholiques et nationaux. Les patrons jusqu'ici se sont montrés favorables à la fondation des Syndicats catholiques et nationaux. Les démarches nombreuses que M. l'abbé E. Hébert a faites auprès des patrons, les conférences qu'il a données au Builders' Exchange, à l'Association des maîtres-plombiers et aux directeurs de plusieurs grandes compagnies ont certainement contribué à éclairer la classe des employeurs sur les avantages que peuvent procurer à la société les Syndicats catholiques. Patrons catholiques, patrons protestants, patrons même juifs, tous se sont déclarés prêts à négocier avec un Syndicat catholique à mesure qu'il se formerait parmi leurs employés.

Dois-je louer le travail de nos aumôniers? J'ai peur de blesser des modesties. Qu'on me permette de dire que MM. les abbés Hébert, Lacroix, Gaudry, Primeau,

pour ne mentionner que ceux qui sont le plus en contact avec nous, ont fait preuve d'un dévouement qui leur vaut la confiance, le respect, l'estime et la reconnaissance des ouvriers. Leurs lumières n'ont pas failli; il n'en pouvait être autrement. Entées sur la doctrine de l'Église, leurs directions ne peuvent qu'être sages et lumineuses.

Il y a bien des réflexions que nous pourrions faire sur le travail accompli, sur sa portée d'avenir. Il semble bien que le mouvement syndical catholique a fait une trouée puissante dans le travail et dans la société en général. L'éducation des masses s'est largement faite depuis la venue de notre mouvement. Nos Syndicats sont maintenant connus. Le libéralisme ou la neutralité officielle hante moins les cerveaux ouvriers. La possibilité du syndicalisme catholique est prouvée. Les ouvriers ont retiré de celui-ci de larges avantages moraux et matériels. Les unions internationales — et cela est important — se sont assagies et ont montré plus de modération dans leurs activités souvent dévergondées. Ces résultats sont énormes de conséquences. L'avenir nous est assuré. Il n'en tient qu'à nous de le faire beau. Soyons studieux; soyons des apôtres du Cercle d'études Léon XIII. Soyons persévérants dans notre organisation et encourageons les organisations naissantes à tenir bon. Le vieux dicton, « la persévérance est la clef du succès », vaut pour nous principalement. Soyons des propagandistes individuels sans respect humain, polis, tenaces et renseignés, et il n'y a pas de doute que les Syndicats catholiques et nationaux bouteront hors du pays l'unionisme américain et neutre et s'établiront solides pour le plus grand bien des ouvriers et de la société en général.

Gérard TREMBLAY,
Secrétaire général.

Montréal, le 15 juillet 1922

FAITS SOCIAUX

L'Union internationale des Typographes

Au congrès de l'Union internationale des Typographes, qui eut lieu au mois de septembre 1922, à Atlantic City, le président, John McPharland, déclara que l'Union avait dépensé, jusqu'à date, plus de \$10,500,000, pour obtenir la semaine de 44 heures. Après treize mois de lutte on considérait la bataille à peu près finie; on n'en proposait pas moins une nouvelle levée de fonds pour l'administration de l'union. Un journal de Montréal se demandait, à ce propos, si les 75,000 associés n'eussent pas mieux fait de constituer, avec ces sommes énormes, une caisse de retraite pour leurs vieux jours. Une quarantaine de mille syndiqués seulement jouissent de la semaine de 44 heures.

A ce même congrès, on fut presque unanime à condamner le projet d'association unique (*One big Union*), que l'on a cherché à réaliser au prix de grands sacrifices. Les pressiers, les graveurs, les stéréotypeurs, se sont déclarés opposés à la fédération. Seuls les relieurs demandèrent qu'on poursuivît les efforts pour atteindre ce but.

Cercles ouvriers à Québec

Au commencement d'octobre eut lieu, à Québec, l'ouverture officielle de deux cercles d'étude, pour les ouvriers, le cercle Sacré-Cœur et le cercle Jésus-Ouvrier. Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, profita de l'occasion pour encourager ces travailleurs consciencieux:

« Vous jouez, leur dit-il, un rôle considérable et bienfaisant dans le monde ouvrier canadien. Il était très difficile de créer chez nous le syndicalisme catholique, vous l'avez créé. Il est plus difficile de le maintenir, vous travaillerez à le maintenir, vous le maintiendrez. Vous avez peut-être sauvé notre pays d'un véritable cataclysme. La religion a rarement rencontré un pire ennemi que celui de la neutralité; vous êtes de ceux qui ont contribué à conjurer cet ennemi. »

Les ouvriers de Montréal à l'Oratoire St-Joseph

La veille de la fête civile du travail, le dimanche, 3 septembre, les ouvriers de Montréal avaient été invités à célébrer leur fête religieuse à l'Oratoire Saint-Joseph. On a affirmé que plus de 50,000 hommes s'y étaient rendus. Mgr Gauthier, administrateur du diocèse de Montréal, présidait la cérémonie et le R. P. Louis Lalande fit le sermon. Dans un discours de grande éloquence l'orateur s'attacha à mettre en lumière la préférence que l'Église eut toujours pour les classes ouvrières. « Vous vous étonnez de me voir insister sur cette préférence, s'écria-t-il? Eh! bien, je m'étonne, moi, de voir le peuple se montrer si défiant envers l'Église, je m'étonne de le voir se laisser guider si aisément par des meneurs dont le premier souci est de le séparer d'elle et de son influence si salutaire, et dont la prétention va même jusqu'à affirmer qu'elle n'a rien à voir dans la question ouvrière. »

GUIDES SYNDICAUX

Confédération des Travailleurs catholiques du Canada

Président: M. le chevalier P. BEAULÉ, Québec.
Vice-président: Achille MORIN, Hull.
Secrétaire: J.-A.-H. POIRIER, Québec.
Trésorier: J.-B. BEAUDOIN, Montréal.

MONTREAL

1. — Conseil central des Syndicats catholiques et nationaux:
Président: D. PILON;
Secrétaire: J.-P. MALO.
2. — Syndicat des Plombiers:
Président: H. VINET;
Secrétaire: A. DURAND.
3. — Syndicat des Menuisiers:
Président: Jos. BOUDREAU;
Secrétaire: J.-B. BEAUREGARD.
4. — Syndicat des Peintres:
Président: A. LAPIERRE;
Secrétaire: A. SASSEVILLE.
5. — Syndicat des Journaliers:
Président: N. GALARNEAU;
Secrétaire: René DUFOUR.
6. — Syndicat des Scieries mécaniques:
Président: J. MAILLOUX;
Secrétaire: A. GOUGEON.
7. — Syndicat de la Confection:
Président: C. BERNIER;
Secrétaire: L.-O. BARITEAU.
8. — Syndicat des Typographes:
Président: J.-A. LÉONARD;
Secrétaire: Aimé COMEAU.
9. — Syndicat des Pressiers (local No 1)
Président: J.-N. TELLIER;
Secrétaire: F. PAQUETTE.
10. — Syndicat des Pressiers (local No 2)
Président: L.-N. MYETTE;
Secrétaire: Ph. AUTHIER.
11. — Syndicat des Carrossiers:
Président: D. PILON;
Secrétaire: J.-B. HUOT.
12. — Syndicat des Selliers:
Président: N. SERGERIE;
Secrétaire: Nap. BEAUCHAMP.
13. — Syndicat du Tramway:
Président: P. AUCLAIR;
Secrétaire: R. PICHER.
14. — Syndicat des Fonctionnaires municipaux:
Président: J.-M. DUBEAU;
Secrétaire: Willie WATIER.
15. — Syndicat des Cordonniers:
Président: E. BOURDON;
Secrétaire: G. LAURIER.
16. — Syndicat des Ouvriers textiles (local No 1):
Président: N. THÉRIEN;
Secrétaire: E. POIRIER.
17. — Syndicat des Ouvriers textiles (local No 2):
Président: Aug. LAURENDEAU;
Secrétaire: Denis MORIN.
18. — Syndicat du Magasin (local No 1):
Président: E. PIGEON;
Secrétaire: R. JOLICŒUR.
19. — Syndicat du Magasin (local No 2):
Président: G. MARTEL;
Secrétaire: J.-L. ROULLARD.
20. — Syndicat des Ouvriers d'ateliers de Chemin de fer (local No 1):
Président: J. LAMARRE;
Secrétaire: J.-A. LAROSE.
21. — Syndicat des Ouvriers d'ateliers de Chemin de fer (local No 2):
Président: Z. SANTERRE;
Secrétaire: J.-L. MOREL.
22. — Syndicat des Ingénieurs-Stationnaires:
Président: A. GUIBEAU;
Secrétaire: E. BEAUCAGE.
23. — Cercle Léon XIII:
Président: G. TREMBLAY;
Secrétaire: E. PROVOST.

24. — Cercle de Mun:
Président: A. GAUTHIER;
Secrétaire: V. CARTIER.
- Quartiers généraux:
Édifice Robert, 3 est, rue Craig,
ch. 28-30-31; Tél. Est 4598.
- Secrétariat général:
G. TREMBLAY, 84, rue St-Denis;
Tél. Est 5924-w.
- Organisateur général des Métiers de la
Construction:
René BINETTE, 709, rue Bordeaux;
Tél. Est 4063-j.
- Quartiers des Cordonniers:
243, rue Maisonneuve; Tél. Est 9074.
Agent d'affaires: Jos. DESROCHES,
427, rue Bourbonnière.
- Aumônier général pour Montréal:
M. l'abbé E. Hébert, D. Th., D. Ph.,
D. D., 1939, rue St-Dominique; Tél.
St-Louis 943.
- Assistants:
MM. les abbés GAUDRY et PRIMEAU.

LACHINE

1. — Conseil central des Syndicats catholiques de Lachine:
Président: D. BERGERON;
Secrétaire: J. BELUSE.
2. — Syndicat des Travailleurs en fer:
Président: J. FRÉCHETTE;
Secrétaire: N. CARDINAL.
3. — Syndicat des Ouvriers en construction:
Président: A. LAUZON;
Secrétaire: B. PILON.
4. — Syndicat Interprofessionnel:
Président: L. ST-MICHEL;
Secrétaire: H. BERGERON.
5. — Syndicat Coopératif:
Président: B. PILON;
Secrétaire: A. VANASSE.

QUÉBEC

1. — Conseil central national des Métiers du district de Québec:
Président: L. MORIN;
Sec.-correspondant: M. GAGNON;
Agent d'affaires: P. BEAULÉ.
2. — Union nationale des Employés du département du feu:
Président: P. PATRY;
Secrétaire: E. LAPIERRE.
3. — Union nationale et catholique des Peintres:
Président: I. CANTIN;
Secrétaire: F. DION.
4. — Association nationale et catholique des Commis-Quincailliers:
Président: L.-O. POULIOT;
Secrétaire: A. VILLENEUVE.

5. — Union nationale et catholique des Journaliers:
Président: Michel WALSH;
Secrétaire: Jos. ANDERSON;
Agent d'affaires: J.-E. BRETON.
6. — Fraternité des Cordonniers-Machinistes:
Président: J.-A.-H. POIRIER;
Secrétaire: Delphis TREMBLAY.
7. — Union nationale et catholique des Horlogers-Bijoutiers:
Président: H. DUVAL;
Secrétaire: E. GAGNON.
8. — Union nationale catholique des Employés de brasseries et d'ateliers d'eaux gazeuses:
Président: Jos. BEAUMONT;
Secrétaire: J.-O. LOISELLE.
9. — Union nationale catholique des Compagnons-Barbiers:
Président: J.-A. ROY;
Secrétaire: Philémon LACHANCE.
10. — Union catholique des Imprimeurs-Relieurs:
Président: J.-Nérée BÉGIN;
Secrétaire: Alex. CLOUTIER.
11. — Union nationale des Employés du Tramway:
Président: Jos. BÉDARD;
Secrétaire: Jos. ROUSSEAU.
12. — Union nationale et catholique des Pâtisseries et Confiseurs:
Président: A. DION;
Secrétaire: A. GUIMONT.
13. — Fraternité nationale des Tanneurs-Corroyeurs:
Président: François LESSARD.
14. — Union nationale des Ingénieurs-Stationnaires:
Président: F. GAGNON;
Secrétaire: E. DELISLE.
15. — Union nationale catholique des Employés de Gros:
Président: D. BOULET;
Secrétaire: L. HARDY.
16. — Union nationale catholique des Gantiers:
Président: A. QUIROUET;
Secrétaire: A. BOUCHER.
17. — Union nationale No 1 des Ferblantiers-Couvreurs et Steam Fitters:
Président: J.-O. LECLERC;
Secrétaire: Jean ALAIN.
18. — Union nationale des Boulangers:
Président: O. COUTURE;
Secrétaire: W. BOUCHARD.
19. — Syndicat national catholique des Employés de magasin:
Président: E. GIROUX;
Secrétaire: D. LALIBERTÉ.
20. — Union Protectrice des Monteurs.
21. — Union des Charretiers.

22. — Union des Charpentiers-Menusiers.
24. — Cercle d'étude Jésus-Ouvrier.
25. — Fraternité des Tailleurs de cuir.
26. — Union nationale des Débardeurs.
27. — Union nationale des Mouleurs du district de Québec.
28. — Union des Policiers.
Aumôniers:
MM. les abbés M. FORTIN et E. DELISLE.

HULL

1. — Syndicat des Faiseurs de papier:
Président: M.-E. HUBERT;
Secrétaire: A. CHÉNIER.
2. — Syndicat des Policiers:
Président: J. MORENGER;
Secrétaire: Léo NORMAND.
3. — Syndicat des Journaliers:
Président: L. ALBERT;
Secrétaire: O. FOURNIER.
4. — Syndicat des Plombiers:
Président: M. GAUTHIER;
Secrétaire: E. LAFONTAINE.
5. — Syndicat des Imprimeurs et Relieurs:
Président: L.-P. RIEL;
Secrétaire: A. MORIN.
6. — Syndicat des Charpentiers-Menusiers:
Président: J.-B. LAROCHE;
Secrétaire: R. JACQUES.
7. — Syndicat des Briqueteurs:
Président: D. JOANNIS;
Secrétaire: J. PETERSON.
8. — Syndicat des Employés de Bureaux:
Président: J.-G. CHÉNIER;
Secrétaire: A. PILON.
9. — Syndicat des Commis de magasins:
Président: J. SÉGUIN;
Secrétaire: A. LALONDE.

10. — Syndicat des Faiseurs d'allumettes:
Président: J. ENRIGHT;
Secrétaire: M. GAUTHIER.
11. — Syndicat des Employées aux allumettes:
Présidente: Mlle E. GOUDREAU;
Secrétaire: Mlle V. PAGÉ.
12. — Syndicat des Employées à la couture:
Présidente: Mlle E. SIMON;
Secrétaire: Mlle B. TRÉPANIÉ.
13. — Syndicat des Employées au papier:
Présidente: Mlle R. BERTRAND;
Secrétaire: Mlle H. CHATIGNY.
14. — Conseil central masculin:
Président: J. SÉGUIN;
Secrétaire: O. DOUCET.
15. — Conseil central féminin:
Présidente: Mlle G. COBOUR;
Secrétaire: Mlle D. PILON.

SAINT-HYACINTHE

1. — Syndicat des Menuisiers:
Président: Conrad QUINTAL;
Secrétaire: Albany BLANCHARD.
2. — Syndicat des Mécaniciens:
Président: Donat BIBAUD;
Secrétaire: Antonio BOUSQUET.
3. — Syndicat des Boulangers:
Président: J.-D. PELLETIER;
Secrétaire: Toussaint GLADU.

Note. — Pour guides syndicaux de Trois-Rivières, Chicoutimi, Sherbrooke, Granby, Port Alfred, Thetford Mines, Lévis, Asbestos, Donnacona, East Angus, Grande Baie, L'Ange Gardien, La Tuque, Magog, Saint-Éloi et Rivière-Trois-Pistoles, référez au *11th annual report on Labour Organization in Canada*, publication du Ministère du Travail, Ottawa.